CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour [illegible] ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un [illegible] charge de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

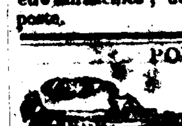

Le bateau-à-vapeur **FELICIANA**, capitaine Barrett, commencera à charger demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON, rue du Canal, no. 77.
20 avril

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS, et les ports intermédiaires.

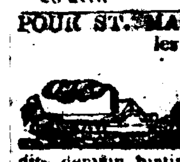

Le beau bateau à vapeur **VERMILLION**, capt. de la Houssaye, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports susdits, demain matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO. rue de la Levée, No. 38
20 avril

A FRETER.

Le sloop **JUNO**, pouvant porter 85 boucauts ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à
20 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire **ROBERT MORRIS**, cap. SINGER, ayant une partie de son chargement engagé ; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
18 avril SAM. C. BELL, rue du Canal.

POUR BOSTON, *(paquebot.)*

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, **LAGRANGE**, capit. COLLINS, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
18 avril STETSON & AVERY.

POUR ST. JEAN—(*Porto Rico.*)

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **BONITA**, capt. Stuckton, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le poteau No. 1[illegible], ou bien à
17 avril HARRISON, BROWN & Co.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La belle goëlette **TEMPLE**, capitaine MOORE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à
11 avril J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BALISE, HONDURAS,

La goëlette **HALCYON**, capitaine JAS. SAYNARD. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
14 avril HARRISON, BROWN & CO.

A VENDRE OU A FRETER.

La goëlette fine voilière **ELIZABETH**, doublée et chevillée en cuivre, capitaine J.W. FARRASH, est maintenant prête à recevoir du frêt. S'adresser à DUFOUR & DESBOIS, Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse.
10 avril—☞

A FRETER.

Le brick fin voilier **COMMERCE**, du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préfèrerait prendre du sucre pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT, rue de la Douane, No. 38.
10 avril

A FRETER.

Le brick **LUCY**, capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à
13 avril WM. G. HEWES.

POUR BORDEAUX, *(du 15 au 20 Avril.)*

Le navire français **LISE & AIMEE**, capit. MOULINET, peut encore recevoir à frêt environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris; s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à
4 avril V. ROUMAGE.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot régulier, **EDWARD BONNAFFE**, capit. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81.
3 avril

A FRETER.

Le brick AL **ELVIRA**, capitaine GRAVE. S'adresser à WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 9.
31 mars

On a besoin d'un navire tirant peu d'eau, pour l'expédier à Tabasco, s'adresser à A. QUERTIER & BOUTIN, rue St. Louis No. 26.
30 mars

POUR TABASCO.

La goëlette **TALMA**, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
28 mars J.W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le beau navire paquebot, **MAJESTIC**. doublé en cuivre, capt. M'LELLAN, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le poteau No. 66, ou à
26 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le beau brick **MARGARET**, capitaine Lord, peut porter environ 300 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 9.
20 mars

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL**, **AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine B[illegible] à bord, ou à
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, 17 février 1832.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action, le 19 de mars prochain, et que le 23 d'avril prochain elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiemens devront se faire de 9 à 2 heures chaque jour. Aussitôt que la maison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou de payer les deux termes à la fois.
12 av Par ordre de la direction, E. CHASOT, sec

FARINE.—100 barils FARINE en débarquement, à vendre par
21 mars FOSTER & HUTTON.

COTON A CHEMISE, &c.—10 balles gros Coton à Chemises, 4 do. draps, 70 caisses Blanc de Baleine; reçues par la barque Alexis de Boston, à vendre par
13 avril STETSON & AVERY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PALCE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	28 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans,	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de toute sorte et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 22 avril.

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire **TALMA**, capitain T. BURKER, devant parti le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G. FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.
7 avril

Pianos-Fortés anglais a buffet.

RECEMMENT reçu par le navire Bellona, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

4 superbes Pianos-Fortés, *Grands Piccola*, avec colonnes et mirroirs, à 6 octaves et demi, d'un ouvrage supérieur et de la manufacture de Robert Wornum, de Londres ; 4 Pianos-Fortés, *Picolas*, de 3 pieds 6 pouces de hauteur, d'un son très-doux, de la même manufacture. Aussi, par des arrivages récents de France, plusieurs Pianos carrés, d'une forme très-élégante, avec sommier en fer et double table d'harmonie; des Guitarres allemandes et françaises ; Violons, Flûtes &c.

☞ Les articles ci-dessus seront vendus à bas prix au comptant, ou pour de bons billets payables en ville. M. JOHNS devant partir pour l'Europe le 25 du courant, profite de cette occasion pour offrir ses services pour des commandes en Angleterre, en France ou en Allemagne, à ceux qui voudront bien les lui confier.
12 avril E. JOHNS & CO. rue de Chartres, No. 113

PROFESSEUR D'ANGLAIS ET DE LANGUES ANCIENNES,

Rue Royale, No. 199, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback* ; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827 ; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Casas, Leoville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Vin blanc en [illegible]; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux; un Moulin complet pour sucrerie.
14 avril J. B. LABATUT.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par
22 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.
28 mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, savoir : 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. Blanche, ayant droit au drawback; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do. 3-4; 10 do. blanche, à draps, de 40 pouces de large; quelques balles de batiste rayée.

VINS—200 quarts et 100 bls. Malaga sec; 60 quarts vieux Madère, de San Lucar et de Sicile ; 60 caisses Savon de Castille; 70 barils Aloes; 100 demi-caisses Chocolat ; 400 sacs Salpêtre ; 120 caisses Blanc-de-Baleine.
23 mars LINCOLN & GREEN.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, dans leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre,

Chataignes, Noix et Noisettes; Thon mariné, Olives farcies, Champignons, Pâtés de toutes espèces, Saucissons de Lyon et de Marseille; Truffes à l'huile, Lentilles, Moutarde de Maille et de Londres ; 20 caisses Limons frais ; 800 boites Sardines, à l'huile et au beurre en boites et en demi-boites, de Nantes et de Lorient, Amandes à la princesse coque tendre; 1200 Paniers couverts; Absynthe, Eau [illegible], Kirshwasser, Marasquin de Zara, Ratafia de Grenoble, Curaçao de Hollande, et autres liqueurs assorties ; Fromage de Gruyère, de pâte grasse, de [illegible], de croûte rouge ; 100 caisses et demi-caisses Raisin en grappes; Vin en caisses diverses qualités.

Ils ont aussi en magasin : Sucre, café blanc [illegible] suif, saumon et tous les articles qui concernant la grosserie, qu'ils vendront en gros et en détail.
19 mars CLAPIER & MICOU.

PEAUX DE CHEVREUIL tannées, à vendre par
6 avril J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Le Mardi 22 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux, 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande ; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus ; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent ; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.
16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pitot, les esclaves et la propriété ci après, savoir : JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie ; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négritte âgée de 7 ans ; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCILE, griffe américaine, depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 36 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 3 fois ; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 30 pieds de face à la rue Bourbon et 80 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour, MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.
13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.* Mardi, 24 avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Kenher, une Négresse nommée Diana, âgée d'environ 55 ans, borgne.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour.
22 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*VENTE REMISE* Mardi, 24 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Chelanie Fleuriau, décédée épouse de Mr. L. R. Chargbonnet,

UN LOT DE TERRE.

situé au faubourg Delord, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Un autre lot de terre, attenant au précédent sur la rue Tchoupitoulas, et ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; Un autre lot de terre, attenant aux deux précédents sur la ligne du fond, et ayant 40 pieds de face à la rue Gaiennié sur 180 pieds de profondeur ; le tout mesure française.

Conditions : un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour, MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 24 Avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour la succession de feue MARIE DURRONOUX veuve de feu Guillaume Bénite, les esclaves et propriétés ci-après ; savoir : TOM, nègre Africain âgé d'environ 60 ans, adonné à la boisson ; JACQUES, âgé d'environ 45 ans, bon charretier, depuis longtems dans le pays; GABRIEL, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier et confiseur ; PROSPER, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier, cuisinier et domestique de maison ; ASPASIE, négresse Africaine, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison, âgée d'environ 36 ans; LOUISE, négresse Américaine âgée de 27 ans, blanchisseuse, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, avec ses deux enfans nommés MOSES, âgés d'environ 4 ans et GEORGE, âgé d'environ 2 ans; LOUISE, négresse âgée d'environ 26 ans, cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison,

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

Un LOT de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, ayant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 97 pieds de profondeur et face à la rue St. Louis (le tout mesure française) avec tous les édifices qui sont dessus, le dit lot de terre est borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété du Dr. Herman, et du côté de la rue St. Louis par celle de A. Mazureau.

CONDITIONS ; les esclaves à comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billet endossés à la satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs.
21 mars.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Eliza Pile a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres du curatelle à la succession de feu John Pile, son époux, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cel peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
13 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, maladive.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
2 avril MARTIN BLACHE, régister.

FOND DE CONFISEUR A VENDRE.

CE superbe établissement, situé encoignure des rues du Canal et Camp, à proximité de la ville et du faubourg et de tous les hôtels environnants, est certainement un des mieux achalandés de cette ville par les demandes de campagne qui s'y font journellement, et son détail suivi pour la ville; on peut assurer aux personnes qui voudraient placer leur argent qu'il est impossible de le faire d'une manière plus avantageuse qu'en achetant ce fond. Il n'est pas nécessaire que l'acquéreur sache travailler l'état de confiseur; on vendra avec l'établissement, 6 esclaves parfaitement entendus dont deux élevés par moi dans cette partie, ils sont sages et intelligents et ne laissent rien à désirer sous le rapport du talent. L'acquéreur pourra se convaincre par lui-même du détail qui s'y fait, en restant quinze jours dans l'établissement, et j'ose assurer que dans les vingt-huit mois, qui sont à courir pour finir le bail, on peut certainement y gagner de 8 à 10 mille piastres. Le seul motif qui me force à vendre, c'est l'état de maladie continuel où je suis réduit qui ne me permet pas d'y tenir d'avantage. Pour renseignement, s'adresser à Mr. N. Durel, ou au soussigné propriétaire de l'établissement.
13 avril.—15. A. LACOUTURE.

310 SACS Café de [illegible] de la Havane, première qualité, à vendre par
26 mars HARRISON, BROWN & CO.

EN débarquement du navire John Sargeant, Charrettes, Drays et Brouettes, à vendre par
27 mars SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 15 mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 de ce mois, un ILET DE TERRAINS de valeur, No. 31, au faubourg La Fayette, divisé en 22 lots, et bornés par les rues St.-André, des Chataigners Joséphine et Peupliers, ou à la continuation de la rue du Camp. Onze de ces terrains font face à la première rue ; cinq à la seconde ; onze à la troisième, et cinq à la quatrième, et mesurent chacun de 29 à 22 pieds de face, sur 110 pieds 7 pouces à 150 pieds 10 pouces de profondeur ; comme on le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse. Le dit Ilet a été dernièrement entouré, et la terre est très-élevée.

De plus, vendredi 17 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de la dite cour,

L'esclave CHARLES, âgé de 25 ans, dans le pays depuis l'année 1817 ; c'est un esclave très-fort, bien intelligent ; il s'entend à conduire un dray et à travailler aux presses-à-coton ; il s'est absenté quelquefois, mais il n'a jamais quitté la ville.

Il sera de plus vendu, le samedi 19 mai, à la Bourse, en vertu de la dite cour, un autre ILET de terrains, No. 25, faubourg La Fayette, borné par les rues Jackson, des Peupliers, Philippa et des Magasins, et divisé en 28 lots, dont onze font face à la première rue, sept à la seconde, trois à la troisième et quatre à la quatrième, et mesurent chacun 26 pieds 6 pouces, sur 29 pieds 8 pouces de face, et 120 à 199 pieds 8 pouces de profondeur. Cet Ilet est bien entouré et il s'y trouve une Maison, une cuisine, puits carrelé, &c. Il y a dessus 3 à 400 orangers, des pêchers, figuiers, pruniers &c.

Conditions : Pour les deux terrains, 1, 2 et 3 ans de crédit ; pour l'esclave Charles, 6 mois ; le tout en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'office de Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, 55 TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, et faisant face aux rues St. Bernard, White, Prosper et Solidelle, et aux deux branches du canal St. Bernard conduisant au bayou St. Jean. Ils ont 40 à 60 pieds de face sur environ 125 à 294 pieds 8 pouces de profondeur ; on en verra plus amplement la description sur le plan exposé à la Bourse.

Les terres sont superbes et sont exemptes de l'herbe à cocos, ce qui les rend propres au jardinage.

Conditions : Un dixième comptant, et le reste à 1, 2, 3 et 4 ans, avec hypothèque et endossements sur les deux billets seulement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 14 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 14 mai prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, par ordre du syndic des biens de B. F. West, les ESCLAVES suivans, savoir : Cyrus, âgé d'environ 30 ans, bon cocher, depuis 18 mois en cette ville ; Stephen, âgé d'environ 26 ans, bon domestique de maison; il a une hernie ; cet esclave est acclimaté; Charlotte, sa femme, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison ; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 13 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mardi, 24 avril, à la Bourse, à midi, 21 ESCLAVES provenant de la briquèterie de Mme. Veuve Guéno, savoir :

Aimée, négresse de 25 ans, et sa fille de 9 ans ; Amant, de 40 ans, et sa fille de 9 ans; Louis, nègre de 50 ans, et sa femme de 45; Marianne, 35 ; Génie, 40 ; Marie-Jean-Pierre, 35 ; Génie, 25 ; Pounion, 19 ; Auguste, nègre, 38 ; Franc, 25, bon mouleur ; Augustin, 24, charretier; Jim, 45, manœuvre; William, 38, briquetier, charretier et laboureur ; Baptiste, 35, boulanger; Caranbaud, 36, mouleur ; Ponce, 30, charretier ; Télémaque, 30, un peu mouleur ; Charles, 38, presqu'aveugle.

Conditions : Un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Octave de Armas, notaire public. 28 mars

$20 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin de Février dernier, le nègre nommé GEORGE, de la taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant le français et l'anglais. Il a le regard sournois, une grosseur à la mâchoire, robuste, et très intelligent. Il était vêtu lors de son départ d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu et d'une casquette de cuir ciré. Il vendait, depuis huit mois, de la faïence par les rues.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois.
4 avril—15 N. C. TRÉMOULET.

☞ La *Gazette de Bâton Rouge* et le *Vicksburg Register*, (Miss.) sont priés de publier cet avis pendant une semaine.

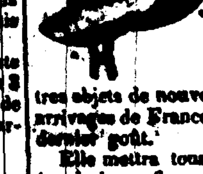

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 199, toujours rue Royale, entre Orléans, et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.

On a besoin de deux ou trois apprenties.
14 mars

AVIS
aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus plusieurs jeux de cordes complets. LEPAGE.
Professeur de musique, rue Ste. Anne, N°. 121.
4 fév—3m

Mr. CHAPMAN.
ACADÉMIE D'ÉCRITURE,
Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. [illegible], J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute espèce d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév.

CORDES D'EMBALLAGE, &C.—1000 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky, 100 balles Fils voiles, Pêches sèches en barils, Papier de paille pour enveloppe, A vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
22 mars rue du Camp, No. 65.

PORK, de différentes qualités, à vendre par
24 mars STETSON & AVERY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de [illegible] pour le 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu positivement et sans réserve, mardi, 24 avril courant, à 10 heures, pour compte de qui il appartiendra, dans la cour de la Douane, les [illegible] de valeur suivantes, savoir :

No.	*Marques.*	
1	W.	5 pipes eau-de-vie de Seignette,
2	"	10 dito eau-de-vie de Bordeaux,
3	"	5 pipes gen[illegible]
4	"	10 pipes [illegible]
5	D	150 barillets [illegible] en fer,
6	"	50 quarts de pipes do.
7	M	100 barillets vin de Madère [illegible]seille avec des cercles en fer.
8	S	149 barillets vin de Malaga [illegible] avec des cercles en fer,
9	"	50 quarts de pipes do. do. do.
10	[I]	25 quarts de pipes vin de Ténérif,
11	[W]	27 do. do. do.
12	"	1 pipe do. do.
13	"	1 demi-pipe do.
14	"	5 pipes genièvre de Hollande, marq. de Swan,
15	[W]	5 pipes genièvre de Hollande (marque de *Hour Glass*,
16	M	50 quarts de pipes vin de Malaga doux,
17	"	28 do. do. vin de Madère fait à Marseille,
18	"	15 do. do. vin de Ténérif,
19	"	3 pipes do. do.
20	W	46 quarts de pipes vin doux de Malaga,
21	E & S	77 quarts de pipes vin de Malaga sec, avec cercles en fer,
22	PD	28 do. do. vin de Malaga doux,
23	"	26 do. do. do.
24	A	9 do. do. vin de Ténérif,
25	W	10 barillets rum de la Jamaïque,
26	"	10 pipes eau-de-vie de Seignette,
27	M	10 quarts de pipes vin des Canaries,
28	"	4 do. do. vin de Lisbonne,
29		5 demi pipes vin de Madère,
30		5 barillets vin de Madère de Malmsey,
31	W	27 barriques huile de baleine,
32		41 barils huile à tanner,
33	M & H	17 barriques huile de baleine,
34	B	19 barriques huile de baleine,
35	"	37 barils huile à tanner,
36	P	3 demi pipes vin de Ténérif,
37	P D	8 quarts de pipes do.
38	P	6 pipes vin de Madère fait à Marseille,
39	"	4 quarts de pipes do.
40	L	10 quarts de pipes vin sec de Malaga, avec des cercles en fer,
41	M	10 do. do. do. do.
50	"	2 quarts de pipes vin de Madère fait à Marseille, sujets à la remise des droits,
"	"	115 do. do. do. do.

Conditions: Toute somme au-dessous de $200 comptant, au-dessus de 200 et au-dessous de $500, à 4 mois ; au-dessus de $500, six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 18 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 23 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, dix Terrains de valeur, contigus, situés dans l'ilet borné par les rues Constance, de la Course, Annonciation et des Orangers. Les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, et 6, ont chacun 31 pieds de face, rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur ; les Nos. 7 et 8, contigus, ont 31 pds. 11 pouces de face, rue de la Course, sur 159 pds. 9 pouces de profondeur; les Nos. 9 et 10 ont 31 pds. 11 pouces, rue des Orangers, sur 150 pds. 9 pouces, comme on le verra plus amplement sur le plan exposé à la Bourse. Conditions : un cinquième comptant, et le reste en portions égales payables les 1ers janvier 1833, 34, 35 et 36, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
19 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 28 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans reserve, les Propriétés de valeur appartenant à la succession de Martin Bourgeat, savoir:

Huit TERRAINS de valeur, contigus, avec les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues des Français, Moreau, Champs-Elisées et Casa-Calvo, et formant l'encoignure des deux dernières, faisant face au chemin-à-coulisse et à la Place Washington. Cinq de ces terrains font face aux Champs-Elysées et mesurent 25 à 27 pieds 10 pouces de face sur 100 de profondeur. Les trois autres, 6, 7 et 8, ont 28 pieds 9 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, comme on le verra sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions : Moitié payable au 1er. mars 1833, et l'autre moitié en mars 1834, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à final paiement, et négociables à la Banque d'Orléans. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 18 avril

Premier Escadron de l'Etat de la Louisiane.
DRAGONS LOUISIANAIS.

La compagnie montera à cheval et se réunira lundi prochain, 23 du courant, sur la Place Lafayette, à 10 heures précises du matin. Equipement complet, revers verts.

Par ordre du capitaine.
JNO. L. RUE,
Maréchal-des-logis chef.
20 avril

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

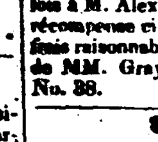

Est parti marron de chez le soussigné, vers le 10 du courant, un mulâtre nommé SYLVESTRE, âgé de 16 ans, taille de 4 pieds 8 ou 10 pouces, il a le regard agréable et est très-intelligent. Il parle indifféremment anglais. Ce jeune mulâtre appartenait autrefois à M. Alex. Prieur, et est bien connu en ville. La récompense ci-dessus sera payée, ainsi que tous les frais raisonnables, à celui qui le conduira au magasin de MM. Gray, Durrive & Co. rue de la Nlle. Levée, No. 38. 18 avril ED. DURRIVE.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron hier soir à 7 heures et demie du soir, de la briqueterie de M. Alex. Labarre, le nègre américain ABIGAYA, taille 5 pieds 4 pouces, bien prise, figure platte, yeux gros, nez un peu long, narines très larges ; il avait lors de sa fuite un pantalon de russie blanc et une paire de souliers neufs. Les capitaines de navires et de Steamboats sont prévenus de ne pas lui donner refuge sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée par les soussignés à quiconque le logera dans la geole de cette ville ou le ramènera à son propriétaire.
17 avril T. NICOLET & Co.

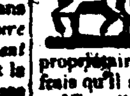

CHEVAL EPAVE.—Il a été conduit à l'écurie du soussigné, rue des Remparts, entre Ursulines et St. Philippe, un Cheval sorrel, ayant trois pieds blancs et une taie à un œil, sans bride ni selle. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionné.
17 avril—3 JOACHIN BOASSO.

CALLIGRAPHIE.
SYSTEME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits les personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 40 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux mes, leur donne une *écriture nette, expédiée et fashionable*. Elles peuvent aller prendre leurs leçons à son établissement, ou les recevoir chez elles.

Les classes sont distribuées pour le jour et le soir, de manière à faciliter toutes les personnes qui désirent profiter de l'occasion.

☞ Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

M. D. réfère le public aux personnes dont les noms suivent qui ont visité son établissement. Son Exc. le gouverneur *Roman* ; *D. Prieur*, maire de la ville ; Rév. évêque *L. D. Nerbe*, Rév. *T. Clapp*, Rév. [illegible] *Moni*, *L. C. Duncan*, *J. A. Maybin*, [illegible] *W. Egnew*. Rév. Mr. *Nash*. 8 avril—1m.